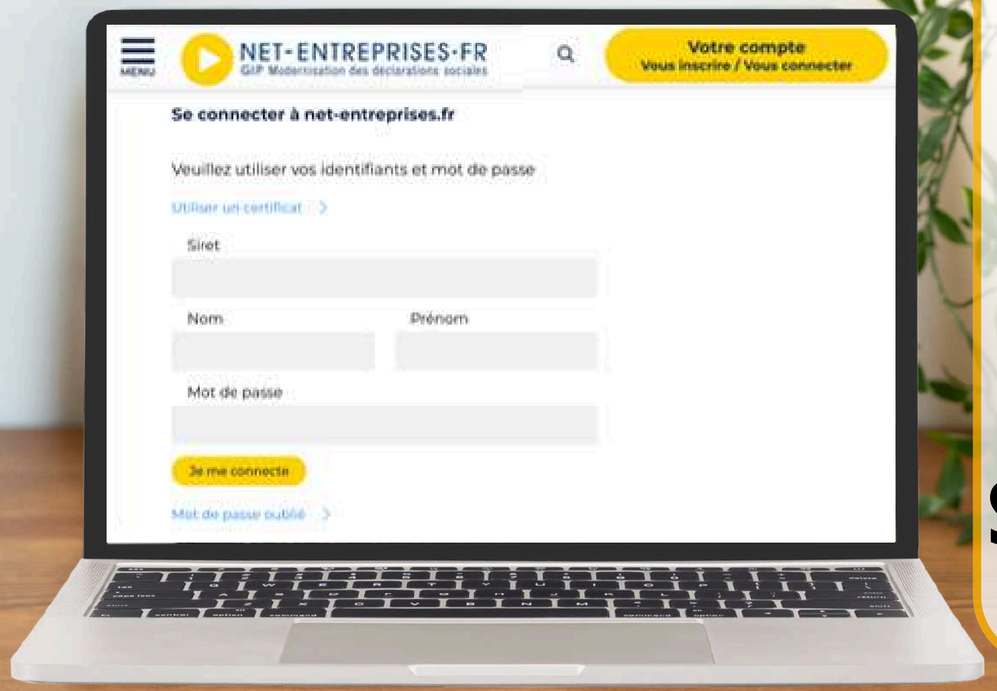
TUTORIEL :

Comment attribuer une dotation volontaire à un salarié sur son CPF ?



ecsplicite

ÉTAPE 1 : HABILITER SON ENTREPRISE SUR NET-ENTREPRISES

Enregistrez votre entreprise sur https://www.net-entreprises.fr/ si cela n'a pas déjà été fait.

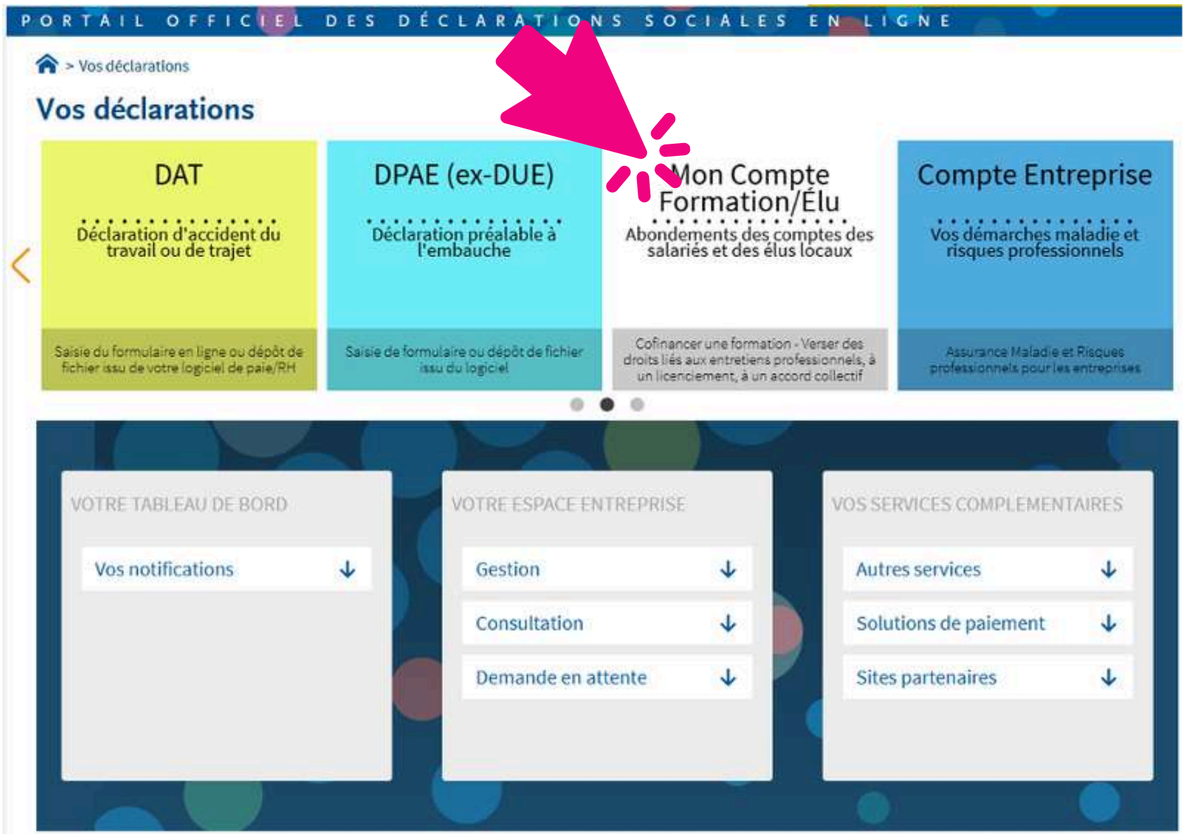
Ce TUTO est à disposition pour vous aider à vous enregistrer

À noter, L'accès au Portail EDEF sera possible dès le lendemain.



ÉTAPE 2 : SE CONNECTER À L'ESPACE DES EMPLOYEURS ET DES FINANCEURS

Une fois connecté sur votre espace entreprise :



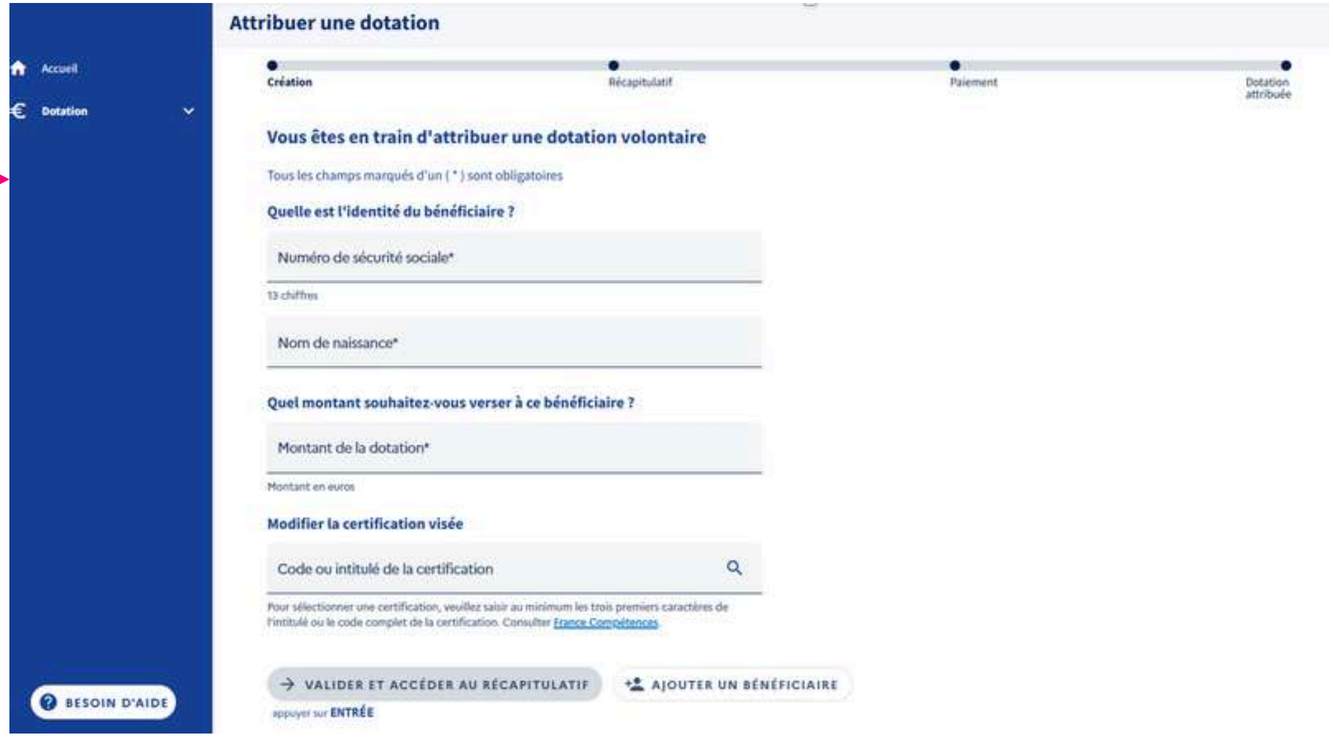


ÉTAPE 3 : ATTRIBUER UNE DOTATION À UN SALARIÉ



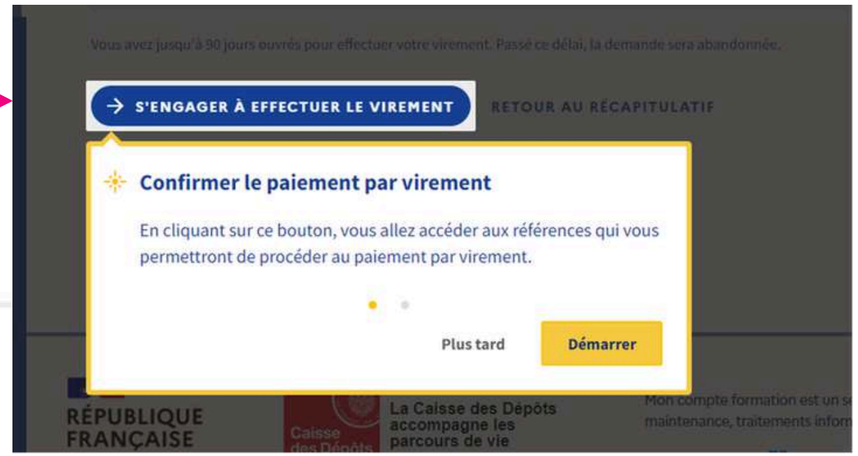
ÉTAPE 4 : DÉSIGNER UN / DES BÉNÉFICIAIRE(S) ET LE CODE RS





ÉTAPE 4 : DÉSIGNER UN / DES BÉNÉFICIAIRE(S) ET LE CODE RS





ÉTAPE 5 : RÉALISER LE VIREMENT



MON COMPTE FORMATION

ECSPLICITE
ECSPLICITE
13881 GEMENOS CEDEX

Angers, le mardi 14 mai 2024

Objet : Attribution de dotations à vos salariés – Paiement par virement

Madame, Monsieur,

Vous avez enregistré le 14/05/2024 une demande d'attribution de dotation concernant un de vos salariés au titre de l'article L6323-4-III du code du travail qui encadre les dotations dites «Dotations volontaires ».

Afin de pouvoir alimenter le compte du bénéficiaire, nous vous prions de bien vouloir procéder au versement du montant correspondant, à savoir **120,00 euros**, au plus tard, le **19/09/2024**.

Références à reporter impérativement sur le virement:

Libellé : **CPF-** xxxxxx *(Elle ne doit être précédée, ni suivie, d'aucune mention)*
IBAN : FR xxx xxx xxxx xxxx
BIC : xxx xxx xxxx xxxx
Montant : **120,00 euros**

Le compte du bénéficiaire sera alimenté à réception du paiement

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de notre considération distinguée.

Votre correspondant Mon Compte Formation

› Le montant de la participation financière obligatoire est de 150 euros.

» Une référence de virement ainsi qu'un IBAN unique vous seront communiqués par email.

ÉTAPE 6 : FINALISATION

- Une fois le virement réalisé, vous pouvez suivre le dossier depuis votre espace.
- Votre salarié recevra la dotation dans les plus brefs délais et n'aura pas à payer la participation financière obligatoire.
- Pour utiliser la dotation, votre salarié devra choisir une formation associée au code RS indiqué.
- Un remboursement partiel est possible en cas de non-utilisation (dans des conditions précises).

NB : Cette dotation volontaire est une charge de formation sur laquelle vous ne pourrez pas récupérer la TVA.

